

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 6 décembre 2016

L'an deux mille seize, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 29 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE,

Excusés ayant donné procuration : Mr Didier ANDRIEUX à Mr Pierre LEVEQUE, Mr Sylvain CHATAGNER à Mme Dominique DUQUERROY, Mme Nadia VINCENT à Mr Patrick LAFARGE, Mr Jean-Maurice SABATER à Mr Eric VERGER, Mme Nathalie DAUNAS à Mr Jean-Luc PLAINFOSSE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire,
- Election des Conseillers Communautaires de GRAND COGNAC Communauté d'agglomération
- DM n°2 Budget Commune
- Redevance facturation assainissement 2017
- Tarifs salle des fêtes 2018
- Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel de la commune
- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'assainissement
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 – Election des Conseillers Communautaires de GRAND COGNAC Communauté d'agglomération

Monsieur le Maire explique les modalités d'élection des conseillers communautaires qui siègeront au conseil de la Communauté d'agglomération à compter de 2017.

Liste présentée :

Titulaire : Patrick LAFARGE
Suppléant : Eric VERGER

Après avoir procédé au vote, Monsieur LAFARGE et Monsieur VERGER sont élus Conseillers Communautaires de GRAND COGNAC Communauté d'agglomération à l'unanimité, 14 voix.

4 – DM N° 2 – Budget commune

Monsieur le Maire explique qu'en cas de destruction de nid de frelons asiatiques sur le domaine public, le compte n° 658 n'est pas approvisionné. Le Trésorier conseille de faire une décision modificative.

Monsieur le Maire propose de passer les écritures suivantes :

020 Dépenses imprévues	- 1 000 €
658 Charges diverses de la gestion courante	+ 1 000 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

5 – Redevance facturation assainissement 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence assainissement sera prise par la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs, hors taxe de modernisation fixée par l'agence de l'eau ADOUR GARONNE.

Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité, 14 pour.

6 – Tarifs salle des fêtes 2018

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les prix de location de la salle des fêtes pour l'année 2018.

Après concertation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, 14 pour, les tarifs comme suit :

	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	120 €	246 €
Lendemain	60 €	113 €
Samedi/ dimanche/Jour férié	180 €	368 €
Lendemain	80 €	184 €
Chauffage par jour	65 €	65 €

Tarif entreprise commerciale 390 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la 2^{ème} 50 % tarif de la commune et la 3^{ème} location tarif habitants de la commune. Le chauffage sera facturé comme indiqué ci-dessus.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

7 – Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel de la commune

Monsieur le Maire explique que les coefficients permettant de fixer les indemnités des agents doivent être rehaussés pour permettre le versement de la dite indemnité du mois de décembre 2016.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité, 13 pour, 1 contre.

8 – Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'assainissement

Monsieur le Maire explique que le Tribunal d'Instance d'ANGOULEME a effacé les dettes d'assainissement d'une habitante de CHASSORS. Le Trésorier demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

9 - Informations et questions diverses

- Problème de chiens et chats errants : Monsieur le Maire propose d'acheter une cage et construire un abri pour pouvoir accueillir les animaux en attendant l'arrivée de la fourrière.

- RPI CHASSORS/SIGOGNE : Réunion publique le 17 janvier 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Sigogne. Les élus, les équipes d'enseignants et tous les parents d'élèves sont conviés.

- Monsieur GAUTIER présente les nouvelles dispositions de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) au 1^{er} janvier 2017. Les communes devront mettre en œuvre les nouvelles mesures progressivement (poteaux incendie, bâches, ...).

Une base de données (logiciel) entre les Mairies et les pompiers va être mise en place pour que les informations soient constamment à jour.

Le budget 2017 devra intégrer les différentes mises aux normes nécessaires sur la commune.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.